

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2018

---

CONSULTATION SUR L'ACCESSION À LA PLEINE SOUVERAINETÉ DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE - (N° 679)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° CL3

présenté par  
M. El Guerrab

-----

### ARTICLE 5 QUATER

Au début de l'alinéa 3, insérer les mots :

« Dans un souci de respect du pluralisme politique, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par le biais de cet amendement fondamentalement rédactionnel, il s'agit d'insister sur l'égalité des chances des différents acteurs de la consultation relative à l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie, et ce qu'ils y soient favorables ou pas.